



# YAMAHA Off Road

**CHATEAUROUX (36)  
« LES TOURNEIX »  
29 et 30 AVRIL 2006**

<b>AMATEUR</b> (Licence Nationale B ou à la journée)
---

<b>EXPERT</b> (Licence Nationale A / B ou à la journée)
--

Merci de Cocher la catégorie dans laquelle vous souhaitez vous inscrire, sauf 85cc

**NOM :** .....

**PRENOM :** .....

**ADRESSE :** .....

**C.POSTAL :** ..... **VILLE :** .....

**TELEPHONE :** .....

**DATE DE NAISSANCE :** ..... **AGE :** .....

*\* Pour les mineurs, remplir l'autorisation parentale au dos du bulletin d'engagement.*

**N° DE PERMIS OU DE CASM :** .....

**TYPE ET N° DE LICENCE F.F.M :** .....

*\* Je ne possède pas de licence, je joins obligatoirement un dossier « licence 1 manifestation », voir au dos du bulletin d'engagement.*

**LIGUE :** ..... **MOTO CLUB:** .....

**MODELE MOTO :** ..... **CYLINDREE :** ..... **ANNEE :** .....

*\* Ex : WR, YZ, ... (Merci de préciser 2 temps ou 4 temps)*

**MODELE QUAD:** ..... **CYLINDREE:** ..... **ANNEE:** .....

*\* Ex : RAPTOR, BANSHEE...*

**CONCESSIONNAIRE :** ..... **DEPARTEMENT :** .....

Fait à :

Le :

Signature

Précédée de la mention « Lu et approuvé »

**Bulletin d'engagement à retourner avant le 16 avril 2006 à : J.L.F.O – 12200 LABASTIDE L'EVEQUE**  
accompagné d'une autorisation parentale pour les mineurs, du dossier licence « 1 manifestation » pour les non-licenciés et  
d'un chèque de **50 euros à l'ordre du M.C Castelroussin.**

Cette somme vous donne droit à la participation au Yamaha Off Road et au cadeau de bienvenue YAMAHA.

N° :

Cadre réservé à J.L.F.O

**YAMAHA OFF ROAD  
29 et 30 AVRIL 2006  
LICENCE « 1 MANIFESTATION »**

Le « Yamaha Off Road est une épreuve FFM, pour y participer, la licence FFM est obligatoire, si vous ne possédez pas de licence annuelle, vous devez prendre pour le « Yamaha Off Road » une licence « 1 manifestation » qui vous servira d'assurance pour le week-end des 29 et 30 avril 2006.

Pour l'obtention de cette licence, vous devez joindre **obligatoirement** au bulletin d'engagement, les pièces suivantes :

- Photocopie du permis de conduire ou du CASM en cours de validité,
- Certificat médical de non contre indication à la pratique du sport motocycliste de moins D'UN AN,
- Une autorisation parentale pour les mineurs,
- Un chèque de 47,00 € à l'ordre du M.C Castelroussin.

**YAMAHA OFF ROAD  
29 et 30 AVRIL 2006  
AUTORISATION PARENTALE**

Je soussigné (e).....autorise mon fils ou ma fille.....a participer au YAMAHA OFF ROAD, les 29 et 30 avril 2006 sur le site « Les Tourneix » à Châteauroux (36).

Fait à :

Le :

Signature

(Précédée de la mention « lu et approuvé »)



# YAMAHA OFF ROAD

# REGLEMENT

YAMAHA MOTOR FRANCE, en collaboration avec la Fédération française de Motocyclisme, la ligue du Centre, le Moto club Castelroussin et J.L.F.O organise les 29 et 30 avril 2006, le **YAMAHA OFF ROAD pour les possesseurs de modèles YAMAHA TOUT TERRAIN, Enduro, Cross et Quad, toutes cylindrées à partir de 12 ans, modèles 2002, 2003, 2004, 2005 et 2006.**

Les engagements sont à retourner auprès de : J.L.F.O, avant le 16 avril 2006,  
12200 LABASTIDE L'EVEQUE  
TEL : 05 65.29.66.13  
FAX : 05 65.29.66.14

**Accompagnés du montant de l'inscription de 50 euros, par chèque à l'ordre du M.C Castelroussin.**

Cette manifestation aura lieu sur le circuit municipal de Châteauroux, « **Le domaine des Tourneix** » situé à 3 km de l'autoroute A20.

## **ARTICLE 1 : LES CONCURRENTS**

Pour participer au YAMAHA OFF ROAD, les pilotes doivent remplir les conditions suivantes :

- Posséder une machine YAMAHA achetée auprès d'un concessionnaire du réseau YAMAHA FRANCE,
- Posséder une licence FFM (annuelle ou prendre une licence « 1 manifestation »).
- Les Quads doivent être équipés des accessoires prévus pour la compétition, suivant le règlement Fédéral.
- Remplir et signer une fiche d'inscription au YAMAHA OFF ROAD.

## **ARTICLE 2 : LES CATEGORIES**

Les catégories et cylindrées admises au week-end YAMAHA OFF ROAD seront les suivantes :

- **PRESTIGE Moto** : 125cc, 250cc et 400cc...  
(Pilotes « support » Yamaha)
- **JEUNE Moto** : 85cc  
(Licence NAM, NAC, NCB ou licence « 1 manifestation » avec une moto de cross)
- **EXPERT Moto** : 125cc, 250cc et 400cc...  
(Licence NCA, NCB, ou licence « 1 manifestation » avec une Moto Enduro ou cross)
- **AMATEUR Moto** : 125cc, 250cc et 400cc...  
(Licence NCB ou licence « 1 manifestation » avec une Moto Enduro ou Cross)
- **EXPERT Quad** : 200cc et 350cc...  
(Pilotes « support » Yamaha, licence NCA, NCB ou licence « 1 manifestation » avec un Quad)
- **AMATEUR Quad** : 125cc, 200cc et 350cc...  
(Licence NCB ou licence « 1 manifestation » avec un Quad)
- Pee Wee à titre d'entraînement uniquement sur une piste réservée, avec une licence NEA.

Les pilotes se verront remettre au contrôle des licences, un autocollant pour plaque avant avec numéros, d'une couleur correspondante à la catégorie choisie.

**Les participants devront apposer sur les plaques latérales, leur propre numéro de course.**

## **ARTICLE 3 : TYPE DE COMPETITION – CINQ SECTEURS DIFFERENTS**

Le YAMAHA OFF ROAD est une compétition Moto et Quad organisée en conformité avec les règlements de la ligue du Centre et de la Fédération française de Motocyclisme.

Le classement des concurrents s'effectuera sur 5 types de secteurs, pour chaque secteur les pilotes se verront attribuer un temps ou des points.

- **SECTEUR MOTOCROSS**

Départ à la grille : 30 pilotes maximum,

Durée : 3 tours par manche,

Le temps du vainqueur de chaque manche deviendra le temps de référence pour tous les participants à la même manche.

1<sup>er</sup> : temps réel

2<sup>me</sup> : temps du 1<sup>er</sup> + 1 secondes

3<sup>me</sup> : temps du 1<sup>er</sup> + 2 secondes

4<sup>me</sup> : temps du 1<sup>er</sup> + 3 secondes... jusqu'au dernier classé

- **SECTEUR SPECIALE BANDEROLEE**

Départ 1 par 1,

Durée : 1 passage par pilote,

Classement au chronomètre : temps réel du pilote.

- **SECTEUR SPECIALE EN LIGNE**

Départ 1 par 1,

Durée : 1 passage par pilote,

Classement au chronomètre : temps réel du pilote.

- **SECTEUR COURSE SUR PRAIRIE**

Départ à la grille : 15 pilotes maximum,

Durée : 4 tours par manche,

Le temps du vainqueur de chaque manche deviendra le temps de référence pour tous les participants à la même manche.

1<sup>er</sup> : temps réel

2<sup>me</sup> : temps du 1<sup>er</sup> + 1 secondes

3<sup>me</sup> : temps du 1<sup>er</sup> + 2 secondes

4<sup>me</sup> : temps du 1<sup>er</sup> + 3 secondes... jusqu'au dernier classé

*Fermeture des secteurs chronométrés le dimanche à 12 H 15, heure à laquelle sera établi un classement provisoire égal au cumul des temps.*

*Le classement provisoire sera converti en points de la manière suivante :*

*1<sup>er</sup> = 1 point, 2<sup>me</sup> = 2 points, 3<sup>me</sup> = 3 points... jusqu'au dernier classé*

- **CROSS COUNTRY**

**Ouvert à toutes les catégories.**

Départ : Par catégorie, (2 départs pour la catégorie Amateur Moto)

L'ordre de départ sera déterminé par le classement provisoire du samedi après midi.

Durée : 1 tour pour les 85cc, 2 tours pour les autres.

Les pilotes se verront attribuer des points : 1<sup>er</sup> = 1 point, 2<sup>me</sup> = 2 points, 3<sup>me</sup> = 3 points... jusqu'au dernier classé

## **ARTICLE 4 : DEROULEMENT DU WEEKEND**

**Le Samedi 29 avril de 13 H 00 à 14 H 40,**

Essais libres, les pilotes reconnaîtront les secteurs 3 et 4 suivant des horaires prédéfinis.

**Le Samedi 29 avril de 15 H 00 à 17 H 30,**

**Première épreuve :** les concurrents effectueront une fois, chacun des 4 secteurs (Mx, banderolée, ligne et course sur prairie)

Le **Samedi 29 avril en nocturne de 19 H 00 à 22 H 00**, Spéciale chronométrée hors classement .

Cette épreuve ne compte pas dans le classement général du YAMAHA OFF ROAD

Temps de référence : Résultats de la banderolée effectuée l'après-midi, sont qualifiés pour participer à cette épreuve, les 40 meilleurs pilotes de la catégorie "Expert Moto", les 60 meilleurs pilotes de la catégorie "Amateur Moto", les 30 meilleurs pilotes de la catégorie "Expert Quad", les 30 meilleurs pilotes de la catégorie "Amateur Quad" et les 20 meilleurs pilotes "Jeune 80cc".

Les pilotes "Support" sont qualifiés d'office

Cette épreuve étant facultative, les pilotes qui souhaitent participer doivent impérativement mettre leurs machines en parc fermé avant 18 H 30 précises.

Le **Samedi 29 avril en nocturne de 22 H 00 à 23 H 00**, Démonstration de sauts par des pilotes licenciés FFM, dans une zone adaptée, sécurisée.

Le **Dimanche 30 avril de 8 H 00 à 13 H 00**,

**Deuxième épreuve** : les concurrents effectueront une fois, chacun des 4 secteurs (Mx, banderolée, ligne et course sur paire)

Le **Dimanche 30 avril de 13 H 30 à 17 H 00**,

**Troisième épreuve** : tous les concurrents participeront au Cross Country final.

## **ARTICLE 5 : CLASSEMENT FINAL**

L'ensemble du classement des 5 secteurs sera pris en compte pour le classement général.

*Le résultat final sera sous forme de points,*

*Le vainqueur = le pilote totalisant le plus petit nombre de points.*

Seront récompensés, les meilleurs représentants des catégories 85cc / Expert / Amateur, ainsi que des sous catégories : 125cc + 250cc 4 temps, 250cc, 400 4 temps, Raptor, Banshee...

## **ARTICLE 6 : PARCOURS DE LIAISON**

La liaison entre chaque secteur s'effectuera sur un parcours balisé par l'organisateur.

Le parcours se fera sur des voies privées non ouvertes à la circulation, les véhicules non immatriculés pourront ainsi les emprunter. Ces itinéraires seront obligatoires et contrôlés.

Le parcours de liaison partira du parc coureur et reviendra au parc coureur (sorte de boucle). Tous les pilotes l'utiliseront dans le sens défini par l'organisateur (sens unique).

**Toute conduite dangereuse ou vitesse excessive d'un pilote sur le parcours de liaison sera sanctionné par l'exclusion immédiate de l'épreuve.**

## **ARTICLE 7 : HORAIRES**

Les concurrents recevront avec la confirmation d'engagement, un planning leurs indiquant les tranches horaires réservées pour chaque secteur.

L'organisateur se réserve le droit à tout moment de modifier les horaires, ainsi que la durée des manches pour le secteur type Motocross et le secteur type Course sur prairie.

## **ARTICLE 8 : RECLAMATION**

Par écrit auprès du Directeur de course, accompagnée d'un droit de 75 euros.

## **ARTICLE 9 : ASSURANCE**

Conforme à la législation en vigueur.

## **ARTICLE 10 : SERVICE MEDICAL**

Responsable : Richard LENEUF,  
Secouristes.

## **ARTICLE 11 : OFFICIELS**

3 Directeurs de Course,  
1 Responsable des Commissaires,  
5 Commissaires Sportifs.